

a b c

La Classe à Horaires Aménagés Musicale et vocale permet de répondre à la formation sensible des enfants et vise à l'acquisition de compétences spécifiques dans le domaine musical.

Elle tend, chez l'enfant, à :

- Enrichir sa vie affective et sensible ;
- Développer le sens esthétique, le sens critique et la créativité ;
- Permettre l'épanouissement des possibilités intellectuelles et motrices ;
- Participer à sa formation morale et sociale (goût de l'effort, courage, dépassement de soi) ;
- Eveiller et forger sa propre personnalité en enrichissant sa capacité à s'épanouir et à communiquer ;
- Lui donner la possibilité d'avoir une pratique vocale, chorale et musicale de qualité ;
- Enrichir sa culture musicale et artistique.

Elle se déroule pendant le temps scolaire, Elle associe le rapport direct aux pratiques musicales, vocales et chorales, à leur analyse et leur mise en relation avec les autres champs du savoir.



Admission :

En pratique :

Les élèves sont auditionnés par l'intervenant scolaire dès le CP en concertation avec les enseignants. Cette équipe évalue la motivation de l'élève.

Après le CE1 et une année de sensibilisation musicale et vocale, les élèves de CE2 découvrent tous les instruments proposés. Les professeurs des différentes spécialités, l'enseignant, l'intervenant, tout en tenant compte des choix de l'élève oriente celui-ci vers un instrument en particulier qu'il pratiquera en atelier.

En théorie :

Conformément aux textes officiels (B.O. n°31 du 29 août 2002), une commission examine la demande d'inscription et ensuite les élèves et leurs parents sont convoqués (fin mai / début juin). A la suite de cette réunion, l'acceptation définitive de l'élève est soumise à la commission paritaire d'admission (Inspection Académique).

Les élèves acceptés originaires d'un autre secteur scolaire devront être scolarisés dans les écoles partenaires et pour cela obtiendront une dérogation de secteur scolaire.

Renseignements : 01 56 73 21 30

Modalités d'Inscription :

Les inscriptions en classe CHAM sont **gratuites** ainsi que les cours dispensés et le prêt des instruments et manuels.



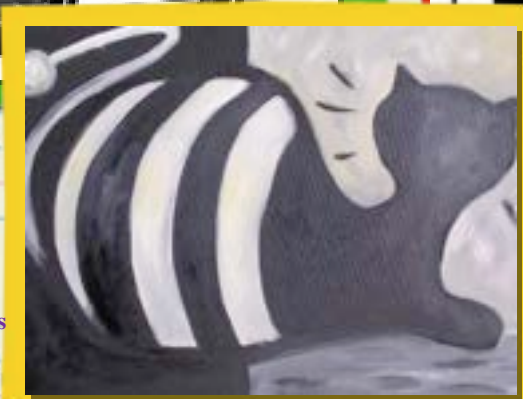
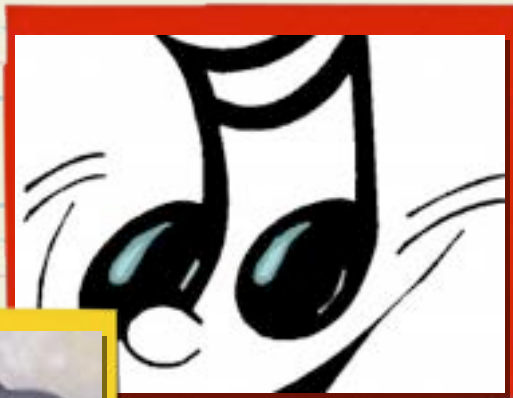
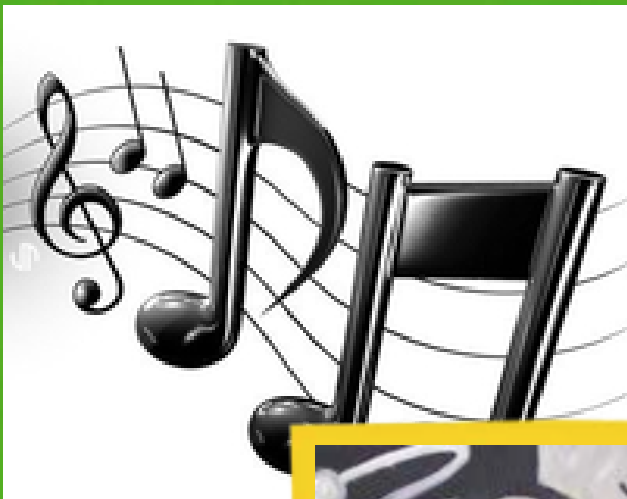
Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de
Musique, Danse et Théâtre
23 rue Pasteur 94450 Limeil-Brévannes



Conservatoire de
Musique, Danse et
Théâtre de Limeil-
Brévannes /
Ecole Pasteur /Ecole
Martine Soulié

**J'APPRENDS
LA
MUSIQUE !**





Classes à Horaires Aménagés

Les élèves suivent un enseignement musical théorique et pratique approfondi dispensé par des professeurs du conservatoire centré autour du chant choral en CP et CE1, avec introduction d'une formation instrumentale dès le CE2.

Les cours ont lieu deux à trois fois par semaine à raison d'une heure à chaque fois grâce à un aménagement d'horaires conforme aux textes officiels qui l'autorisent.



Ces cours sont entièrement gratuits ainsi que le prêt d'instrument et des différents manuels.

Lieux de cours :

Ecole élémentaire Pasteur et École élémentaire Martine Soulié

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique, Danse et Théâtre de Limeil-Brévannes

Pour se rendre sur les lieux de cours, durant le temps scolaire, les élèves sont encadrés par du personnel qui les accompagne

CONTENU

L'enseignement général (non musical) en CHAM correspond à celui des classes traditionnelles mais l'élève bénéficie en plus (pendant le temps scolaire) d'un enseignement musical théorique et pratique :

COURS HEBDOMADAIRES

Un cours d'instrument
Des pratiques collectives
(chœurs, ensembles, orchestres)
Un cours de Formation musicale

INSTRUMENTS PROPOSES :

- Percussions
- Trompette
- Saxophone
- Batterie
- Trombone/tuba
- Violon



POUR QUI ET COMMENT ?

CP : Toutes les classes de CP ont 1 heure de cours hebdomadaire de pratique vocale et d'initiation musicale.

CE1 : Après une évaluation de leur motivation, les élèves intègrent le dispositif CHAM et bénéficient de deux fois 1 heure hebdomadaire

CE2 : Les élèves auront deux fois 3/4 d'heure de pratique vocale et de formation musicale et 1h d'atelier instrumental.

CM1/CM2 : Les élèves auront 20 minutes en plus de formation instrumentale.

Ces cours sont entièrement gratuits ainsi que le prêt d'instrument